



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **31-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 12 septembre 2007

Le douze septembre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 4 septembre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Mmes BROUZET, CARRIER, CHAPUIS, SUCHEL, MM REPELLIN, BAFFERT, BOULARD, ROUX, GAUTHIER, MERLE, CARREL, EYBERT-GUILLON

Absents excusés : MM JULLIEN, COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, ARNEODO, Mme RAMUS

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme SUCHEL

Rappel du quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**
Composition de la CAO : Election d'un membre suppléant

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président rappelle qu'en raison du renouvellement du conseil municipal de la ville de Veurey-Voroize et conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant à la commission d'appel d'offres du SIRD :

Pour rappel sont élus avec voie délibérative

1) Membres ayant voix délibérative :

- Le Président Marcel REPELLIN
- Représentant du Président : Yannick BOULARD

Membres titulaires ont été élus à la majorité absolue

- Guy EYBERT-GUILLON
- Christian COIGNÉ
- Michel BAFFERT
- Denis ROUX
- Guy JULLIEN

Pour rappel : Membres suppléants : ont été élus à la majorité absolue

Fernand ARNEODO
Jacqueline CHAPUIS
Jérôme MERLE
René CARREL

Il convient aujourd'hui d'élire un nouveau membre suppléant en remplacement de M. Pierre BELLOC

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

A été élu : Mme CARRIER à l'unanimité des suffrages exprimés

Les Membres ayant voix consultative restent inchangés:

- Les services Techniques du SIRD
- Le Directeur Général des Services du SIRD
- Toute personne dont les connaissances et les compétences eu égard à l'objet du marché permettent d'apporter un conseil technique ou administratif

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre
Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 septembre 2007
Le Président
Marcel REPELLIN